

L'hon. M. Pickersgill: La question a été discutée à maintes reprises ici. Votre Honneur sait fort bien que personne d'autre que les membres du gouvernement n'a la permission de déposer des documents à la Chambre. J'espère que l'honorable député, qui est un représentant d'une exquise politesse, ne voudra pas se joindre à d'autres d'une politesse moins exquise en cherchant à m'empêcher d'exprimer la suite de mes idées. Je disais donc que, non content de mettre en faillite la caisse d'assurance-chômage et de venir nous demander un emprunt qui, peut-être, ne sera pas assez élevé—et, à la fin de mes observations, j'aurai une question à poser au ministre à cet égard—le gouvernement se glorifie d'avoir augmenté l'assistance de 800 p. 100. J'ai entendu des gouvernements se vanter de drôles de choses, mais jamais un gouvernement ne s'est vanté d'une chose aussi bouffonne que d'avoir augmenté l'assistance-chômage de 800 p. 100. A mon avis, un seul paragraphe de ce document suffit pour démolir la réputation du présent gouvernement dans toutes les régions du pays. Voici ce qu'il a accompli: il a augmenté l'assistance-chômage de 800 p. 100. Nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, considérons l'assistance-chômage comme un mal nécessaire—quelque chose dont on devrait avoir besoin le moins possible—non quelque chose dont on peut se vanter en disant de combien on l'a augmenté et combien on a dépensé à cette fin. Comme je le disais, monsieur le président, cela vous donne une idée de l'attitude illusoire de cet extraordinaire gouvernement aux visions merveilleuses. C'est le seul mot qui convient. Le premier ministre se regarde dans son miroir, peut-être moins souvent que le ministre des Travaux publics... Ils s'admirent et ne voient que ce qu'ils veulent voir.

M. le président: A l'ordre! L'honorable député admettra, j'en suis certain, que ces observations n'ont rien à voir à la question à l'étude.

L'hon. M. Chevrier: Il n'y a rien de mal là-dedans. J'invoque le Règlement. Il n'y avait absolument rien à redire ni rien de contraire au Règlement de la Chambre dans ce que l'honorable député a dit au sujet du ministre des Travaux publics; en tous cas, rien de comparable à ce que le ministre des Travaux publics répète sans cesse en cette Chambre à propos des députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. Avec tout le respect que je vous dois, je vous dis que le député avait parfaitement le droit de dire ce qu'il a dit. Il me semble, monsieur le président, que le moment est venu où nous aussi, nous devrions avoir le droit de dire quelque chose. Après tout,

encore cet après-midi, tout ce que nous avons vu, c'est de l'obstruction complète de la part des honorables vis-à-vis. On n'a qu'à lire le hansard pour voir ce qui s'est passé hier soir. Nos amis d'en face n'ont cessé d'interrompre chacun de nos discours, celui de l'honorable député de Lévis, par exemple. Et maintenant, on interrompt le député qui a la parole parce qu'il fait en passant, au sujet du ministre des Travaux publics, une observation qui, sauf votre respect, n'est pas contraire aux usages de la Chambre.

L'hon. M. Walker: Et le miroir? Qu'en dites-vous?

M. le président: Naturellement, je déplore autant que quiconque ces interruptions, et j'espère qu'il n'y en aura plus. Il y a eu beaucoup d'interpellations de part et d'autre, ce qui ne favorise guère, selon moi, une étude intelligente de ce poste. J'ose espérer que l'honorable député de Bonavista-Twillingate voudra bien s'en tenir au poste à l'étude, comme il essaie de le faire d'ailleurs.

L'hon. M. Pickersgill: Je voulais parler avant tout du chef du gouvernement. Je suis l'un de ces démodés qui croient que le chef d'un gouvernement est responsable de tout ce que fait ce dernier. C'est ainsi, selon nous, que les choses doivent se passer en régime britannique. Le chef d'un gouvernement doit assumer la responsabilité de tout ce que font ses collègues du cabinet, et je dois dire, monsieur le président, que je n'envie pas son sort, notamment dans certains cas.

L'un de ses collègues est le ministre du Travail qui, pour son malheur, est responsable de la banqueroute de cette caisse. Quand je dis que le premier ministre se regarde dans une glace et qu'il refuse d'envisager les faits, c'est tout à fait normal, c'est une critique tout à fait légitime, et je dois avouer que je ne croyais pas que le gouvernement actuel, tout susceptible qu'il est, le fût à ce point. Ce que je dis, monsieur le président, c'est que le gouvernement refuse d'envisager le problème. Cela l'oblige à demander cet emprunt pour la Caisse d'assurance-chômage, ce qui ne correspond sûrement pas à la solution qu'il avait promis d'apporter au problème. Si nous sommes saisis de ce crédit-ci, si le gouvernement cherche à contracter cet emprunt, c'est qu'il y a du chômage, un chômage continu et qui atteint des proportions telles, que malgré l'accroissement sensible de l'activité commerciale, le ministre du Travail ne peut guère tirer de satisfaction à lire le principal éditorial du *Financial Post* de cette semaine, qui dresse un tableau très modéré et très fidèle de la situation. En outre, il n'est guère plus consolant pour le ministre d'avoir entendu ce qu'a dit l'autre jour M. Macaulay, ministre du